

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article509>



Au lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny-Saint-Sauveur

Réussite de l'action contre les heures supplémentaires

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: mercredi 29 septembre 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Cette action a été menée à l'initiative de la section SNES du lycée. Elle a été discutée, puis décidée en AG intersyndicale et mise en œuvre aussitôt.

– **Objectif** : obliger l'administration à réduire le volant d'heures supplémentaires et à nommer des personnels sur les services ainsi libérés.

– **Mise en œuvre** : pétition affichée au panneau syndical début juin et remise au proviseur à la fin de l'année scolaire.

– **Libellé** : Les enseignants du lycée J-M Boivin, réunis en assemblée générale le 17.05. 2004, ont décidé d'organiser une action collective contre les heures supplémentaires et pour la création des postes d'enseignement nécessaires au bon fonctionnement du lycée.

Dans le cadre de cette action, les professeurs soussignés informent l'administration que, à la rentrée 2004, ils n'accepteront aucune heure supplémentaire en dehors de celle qui peut leur être imposée.

Cette pétition a recueilli 33 signatures sur un effectif global de 59 enseignants. Elle a rencontré une forte adhésion auprès des professeurs de lettres et de langues qui l'ont signée dans leur grande majorité.

Les résultats de notre action

– **En anglais** : maintien d'une collègue TZR sur un groupement de 8heures alors qu'en juin la solution envisagée par le rectorat était la suppression de ce temps partiel qui devait être compensé par l'imposition d'HS et la nomination d'un(e) stagiaire IUFM. Les collègues d'anglais titulaires ont d'une part tous signé la pétition et, d'autre part, adressé fin juin un courrier au rectorat pour expliquer pourquoi ils refusaient d'assurer la fonction de tuteur et demandaient que leur collègue TZR puisse postuler pour les heures restantes.

– **En français** : nomination d'une TZR sur un groupement de 4 heures (une classe de français de 1ère S) trois semaines après la rentrée car le rectorat, qui avait été informé dès début juillet par le proviseur du lycée de l'impossibilité d'imposer ces heures en HS, a fait pression jusqu'au dernier moment sur l'administration du lycée pour qu'elle fasse céder les collègues.

– **En espagnol** : affectation d'une collègue TZR trois semaines après la rentrée pour effectuer trois heures hebdomadaires au lycée, ce qui permet d'alléger les groupes de seconde. Là aussi, les collègues ont tous signé la pétition et alerté dès début septembre leur IPR et le rectorat de la nécessité de débloquer des moyens pour alléger les groupes. Malgré cette bien maigre victoire, les effectifs restent pléthoriques dans plusieurs classes.

Ces trois exemples sont néanmoins encourageants :

– Ils montrent que **ce type d'action est efficace**, et peut l'être encore plus dans de gros établissements où il est plus facile de faire émerger des blocs significatifs.

– Par ailleurs, **cette initiative a renforcé la cohésion de l'équipe enseignante autour des sections syndicales** et convaincu les sceptiques et autres tenants du *chacun pour soi* de la possibilité de **gagner face à l'administration**, grâce à des actions collectives et solidaires.

Odile Cinquin



PS:

– Lire, en ligne sur notre site, le texte de [l'action collective contre les heures supplémentaires](#).